

Frais d'administration (1er avril 2019 au 31 mars 2020)

Les frais d'administration sont ajustés et arrondis au dollar près le 1er avril de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré.

La TPS et la TVQ s'appliquent à tous les frais d'administration à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré.

Éléments (références)	Activités	Frais au 2019-04-01
Ouverture d'un dossier chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.1 chapitre T-8.1, r. 6, a. 5 chapitre T-8.1, r. 1, a. 9	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'achat ou de location d'une terre (premier requérant, appel d'offres ou tirage au sort) • Demande de location d'une terre par un ancien locataire ou un occupant sans droits • Demande de relocalisation d'une terre louée • Demande d'échange d'une terre non initié par le MRN • Demande de cession à titre gratuit d'une terre • Demande d'octroi d'une autorisation pour la construction, l'installation, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'une installation ou d'un ouvrage sur une terre droit sur une terre du domaine de l'État • Demande de renonciation à une clause restrictive inscrite dans des lettres patentes ou dans un acte de vente, de radiation ou de modification d'une telle clause • Demande de régularisation d'une occupation • Demande d'établissement d'une servitude 	113 \$ non remboursable
Location chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un nouveau bail pour la location d'une terre • Délivrance d'un nouveau bail à la suite d'une demande du locataire : <ul style="list-style-type: none"> - de modifier l'usage de la terre louée - de modifier la superficie de la terre louée - de relocaliser la terre louée • Renouvellement d'un bail d'une durée de plus de un an • Délivrance d'un nouveau bail à la suite : <ul style="list-style-type: none"> - de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert) - d'une demande du locataire de modifier les conditions de location de la même terre et aux mêmes fins 	343 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription à un tirage au sort 	27 \$
Aliénation chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2 chapitre T-8.1, r. 2, a. 9 chapitre T-8.1, r. 1, a. 9	<ul style="list-style-type: none"> • Vente d'une terre • Échange d'une terre • Cession à titre gratuit d'une terre • Établissement d'une servitude 	1 045 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Renonciation à une clause restrictive ou sa modification • Quittance ou une mainlevée 	343 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre ou de l'échanger ou d'y émettre une servitude 	1 045 \$
	<ul style="list-style-type: none"> • Vente d'un bâtiment ou d'une amélioration excédentaire ou confisqué 	---
Autorisation chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un chemin autre qu'un chemin forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation 	---
	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie • Construction, aménagement, entretien et exploitation d'un sentier récréatif 	1 045 \$
Analyse d'une demande chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'une demande d'achat ou de location d'une terre à des fins commerciales ou industrielles 	343 \$
Travaux de mise en valeur chapitre T-8.1, r. 7, Ann.1, a.2	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en valeur réalisés par le ministre dans le cadre d'un développement de villégiature (vente ou location d'une terre) 	795 \$

Frais d'administration (1er avril 2019 au 31 mars 2020)

Les frais d'administration sont ajustés et arrondis au dollar près le 1er avril de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré.

La TPS et la TVQ s'appliquent à tous les frais d'administration à l'exception des frais pour un chèque qui n'est pas honoré par l'institution financière sur laquelle il est tiré.

Éléments (références)	Activités	Frais au 2019-04-01
Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes Décret 928-2005, a.9 et a.27 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET 466-2017 FRAIS APPLICABLE AU 17 MAI 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de dossier pour une demande de lettre d'intention Ouverture de dossier pour une demande de réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention 	113 \$ non remboursable
	<ul style="list-style-type: none"> Étude d'une demande de lettre d'intention Étude d'une demande de réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention Modification à une lettre d'intention à la demande du requérant Transfert d'une lettre d'intention Émission d'une réserve de superficie consécutive à une lettre d'intention Modification d'une réserve de superficie consécutive à une lettre d'intention Modification d'une réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention Transfert d'une réserve de superficie consécutive à une lettre d'intention Transfert d'une réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention 	619 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Émission d'une lettre d'intention Émission d'une réserve de superficie non consécutive à une lettre d'intention Renouvellement d'une lettre d'intention 	4 941 \$
Autres chapitre H-5, a. 32 chapitre T-8.1 , a. 10	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation ou permission d'occupation d'une terre consentie à Hydro-Québec Permission d'occupation à Hydro-Québec 	---
	<ul style="list-style-type: none"> Photocopie d'un acte constitutif de droit (ex : bail en autant que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels soit respectée) 	---
	<ul style="list-style-type: none"> Chèque non honoré par l'institution financière (géré par la Direction des ressources financières) 	35 \$